

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

L'an deux mille vingt trois, le onze décembre, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni CHAROLLES, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 5 décembre 2023.

### **DÉLIBÉRATION N° DEL2023\_122 - ADMINISTRATION GENERALE TRANSFERT DU RESTAURANT LA TABLE DE JEANNE À LA COMMUNE DE CHASSENARD - AVENANT AU PROCÈS-VERBAL DE RESTITUTION**

Suite à la fusion intervenue le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté de Communes Le Grand Charolais a bénéficié d'une période d'harmonisation de ses compétences.

La Communauté de Communes Le Grand Charolais a fait le choix de restituer aux communes la compétence « soutien à la création et au maintien du dernier commerce des communes (construction, achat et ou gestion) ».

Ce faisant, par délibération du 18 décembre 2019, le conseil de communauté a approuvé le procès-verbal de restitution du restaurant « la Table de Jeanne » au profit de la commune de Chassenard et sa cession au prix d'un euro ; équipement qui avait été porté par l'ex Communauté de Communes Digoin Val de Loire.

Il s'avère que certains biens n'étaient pas listés dans le procès-verbal initial de restitution.

Il est donc nécessaire de formaliser un avenant afin d'y intégrer les biens à ajouter et procéder aux écritures comptables requises.

Il vous est donc proposé d'approuver les termes de l'avenant au procès-verbal joint en annexe.

Vu l'arrêté préfectoral n°71 2016 12 16 014 du 16/12/2016 portant fusion des Communautés de Communes de Digoin Val de Loire, Paray-le-Monial et du Charolais, extension à la commune nouvelle de Le Rousset-Marizy et création du nouvel EPCI « Le Grand Charolais »,

Vu la délibération n°2018-142 du 17 décembre 2017 définissant l'intérêt communautaire attachés aux compétences de la Communauté de Communes Le Grand Charolais,

Vu les statuts du Grand Charolais,

Vu la délibération du conseil de communauté en date du 18 décembre 2019 relative à l'approbation du procès-verbal de restitution du restaurant dit « La Table de Jeanne » ainsi que sa cession au prix d'un euro au profit de la commune de Chassenard,

Considérant qu'il est nécessaire de compléter la liste des biens restitués à la commune et donc de formaliser un avenant au procès-verbal de restitution initial,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 14 novembre 2023,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand  
Charolais, après en avoir délibéré :**

**A l'unanimité,**

**DÉCIDE**

- **D'approuver les termes de l'avenant au procès-verbal de restitution du restaurant « La Table de Jeanne » au profit de la commune de Chassenard,**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant précité ainsi qu'à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

<b>Nombre de conseillers en exercice : 74</b>	<b>Secrétariat de séance assuré par : Myriam PEJOUX</b>
<b>Membres présents à la séance : 54</b>	<b>Votants : 60</b>

### **Délégués Communautaires Présents :**

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Pierre BERTHIER, Gilles PERRETTE, Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Thomas MEUNIER, Thierry AUCLAIR, David BÊME, André JARRIER, Jean-Yves BICHET, Annie BOISSARD, Gérard BODET, Jean-Marc JACOB, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Jacky COMTE, Roland GOYARD, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Thierry DESJOURS, Laurent MANSON, Jean ETAIX, Paul DUMONTET, Bernard BERNIGAUD, Roger DURAND, Marie-Agnès FORGEAT, Cédric FRADET, Julien GAGLIARDI, Fabien GENET, Nicole GEORGES, Fabrice CHARLES, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Bérénice PORTIER, Emmanuel REY, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPEZ DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Bernard MAILLET, Aurelie MANTOUE, Myriam PEJOUX, Bernard PLET, Marie-France MAUNY, Patrick PAGÈS, Marc DEROO, Patrice MAILLY, Jean-Claude MICHEL, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE

### **Délégués ayant donné pouvoir :**

André ACCARY à Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE à Paul DUMONTET, Guillaume CHAUVEAU à Julien GAGLIARDI, Jean-Bernard DESCHAMPS à Gérald GORDAT, Lolita RODRIGUEZ à David BÊME, Nathalie LELIEVRE à Nicolas LORTON

### **Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :**

Céline BIJON, Nathalie COQUELIN, Régis GAUTHERON, Stéphane JOURNET, Gérard LALLEMENT, Martine DESPLANS, Daniel MELIN, Dominique NUGUE, Pascal RAMEAU, Jean-Baptiste LEFORT, Jean-Marc NESME, Michel TRAVELY, André RIBOULIN, Richard PERRIER

Ont signé au registre les membres présents  
Fait et délibéré en séance, le 11 décembre 2023  
Pour extrait conforme

**Gérald GORDAT**  
**Président du Grand Charolais**